

Conseil Municipal du 31 janvier 2022

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

Restauration du chœur et des retables de l'église Notre Dame : Les travaux avancent selon le planning prévisionnel établi par l'architecte. Pas de retards de programmés, ni de mauvaises surprises d'un point de vue financier. La dernière demande de subvention auprès du Conseil Régional doit passer en Commission Permanente dès que cela sera possible. La réception de l'ensemble des travaux est espérée semaine 18, soit tout début mai 2022.

Reprise des planchers au clocher : Des travaux pour la reprise des planchers du clocher sont à prévoir. Un devis de l'entreprise KERNEIS est reçu. Ces travaux feront l'objet d'un dépôt de demande de subvention auprès de la DRAC.

Restauration du complexe buvette – club house au terrain de football : Quelques avenants ont été signés pour des travaux supplémentaires. L'acquisition d'un 2^{ème} pare ballons pour finaliser les travaux sur le terrain d'entraînement est actée. Concernant la demande de subvention dans le cadre du dispositif « *Pacte Finistère 2030* », une subvention d'un montant de 40 000 € a été allouée à la Commune. Dans le même temps, les travaux de réalisation d'un assainissement du complexe sont à présent terminés. Il reste la terre végétale à disposer au printemps. Une plus-value pour l'évacuation des eaux pluviales est validée.

Projet d'acquisition d'une mini-pelle d'occasion avec remorque : Une opportunité s'est présentée à la collectivité d'acheter une mini-pelle 1,5 tonnes avec sa remorque. Le matériel appartient à une entreprise bodilisienne qui souhaite s'en séparer. Le matériel d'occasion est en bon état et sera utile dans certaines circonstances. Le personnel communal sera formé à son utilisation.

Cession de délaissé de voirie : Afin de répondre favorablement à une demande, le Conseil Municipal valide la cession d'un délaissé communal d'une contenance après bornage de 135 m² au profit de M. BOIVIN au lieu-dit Kervennou.

Aménagement du bourg : M. le Maire fait un point aux élus pour donner suite aux échanges qui se sont tenus lors de la dernière réunion du mois de Décembre 2021. Il présente les différentes solutions proposées avec le coût de chaque dispositif (*feu tricolore, STOP, cédez le passage*). Après un long débat, il est décidé de mettre un panneau « *Priorité à Droite* » avant le cabinet infirmier et de créer de manière temporaire une chicane au pignon des logements HLM *place Holbeton* afin de limiter les nuisances sonores liées à la chambre Orange dont le scellement est défectueux. Cette chicane fera l'objet de la prise d'un arrêté de voirie temporaire.

Projet de remplacement du tracteur des services techniques communaux : La consultation a été lancée sur Mégalis pour une remise des plis fixée au vendredi 11 février prochain à 12h00. Les réponses nous parviendront de manière dématérialisée. La commission se réunira par la suite pour étudier les différentes offres et le choix se fera lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

Futur lotissement communal : Validation du plan d'aménagement : Un projet de plan d'aménagement est présenté aux élus pour donner suite à la dernière commission qui s'est tenue. Après un réajustement, il est décidé de supprimer un lot pour faciliter l'accès aux véhicules de secours et aérer l'aménagement. Le côté champêtre et paysager sera préservé. Le Conseil Municipal valide la création d'un lotissement de 19 lots.

Travaux de programme Voirie annuel : Choix des secteurs : M. Loïc BERNARD présente les différents secteurs qui ont fait l'objet d'une visite lors de la dernière commission Voirie. Les secteurs retenus pour 2022 sont les suivants : Impasse rue Notre Dame, Terrain de football (*buvette, vestiaire, club house*), Reprise place Holbeton, Accès restaurant Hermine (*pignon*), Kerfeunteuniou, Pont Ar Suliec, placettes de l'allée des calvaires.

AFFAIRES GENERALES

Retour pour donner suite à la rencontre avec les jeunes du 20 décembre 2021 : Présentation d'un point pour donner suite à la rencontre avec les jeunes du 20 décembre dernier en Mairie. Une prochaine rencontre doit se tenir le mercredi 2 février 2022 en présence des élus du bassin de vie, des animateurs communaux et le Centre de Loisirs au pôle enfance Arc en ciel. La création d'une page Instagram est prévue. Une rencontre en ce sens doit avoir lieu le 7 février. Pour donner suite à cette rencontre, un prochain temps d'échange aura lieu le 18 février avec les jeunes des 3 Communes.

Conseil Municipal Jeunes : Mme Isabelle CREIGNOU, Adjointe au Maire et porteur du projet, fait un point pour donner suite à l'installation des nouveaux jeunes élus le samedi 22 janvier dernier, en présence de Mme Graziella MELCHIOR, Députée de notre circonscription.

Dénomination et numérotation des accès aux voies : Adressage des voies : Mme Marie-Françoise CLOAREC, Adjointe au Maire déléguée à ce projet, rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom donné aux voies, rues et places publiques. Cette dénomination est laissée au libre choix du conseil municipal. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou communaux et la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur rémunération. Le Conseil Municipal décide d'adopter la dénomination des voies communales telle que présentée.

Communauté de Communes du Pays de Landivisiau - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Par délibération en date du 18 janvier 2022, le conseil communautaire a décidé de prescrire l'élaboration d'un plan local d'urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat (*PLUi-H*). Pour mener à bien ce projet, il a été décidé de constituer un comité de pilotage qui sera chargé de conduire l'ensemble des réflexions et études nécessaires à cette élaboration. Ce comité sera composé des membres du bureau communautaire et de représentants de chaque commune. M. le Maire est désigné pour siéger en qualité de membre titulaire et M. Loïc BERNARD, Adjoint au Maire comme membre suppléant.